

Qualificatifs Moselle Jeunes 2018

11 novembre 2018

Article 1 : Organisation

Le cercle d'échecs de l'ASPTT Metz et le Comité Départemental de Moselle organisent les Qualificatifs Moselle Jeunes 2018 le 11 novembre 2018 à la salle omnisport de l'ASPTT Metz, 1 rue des Hauts Peupliers, 57070 Metz.

Le tournoi se déroule en 5 à 10 tournois réservés par catégorie d'âge et sont autorisés à participer aux tournois tous les joueurs licenciés A ou B à la Fédération Française des Echecs dans un club mosellan, de nationalité française et entrant dans les catégories jeunes ci-dessous. La répartition dans les cinq (voire dix) tournois se fait de la manière suivante :

- | | |
|---|-------------------------------------|
| - Tournoi A : réservé aux minimes | + tournoi A' féminin selon effectif |
| - Tournoi B : réservé aux benjamins | + tournoi B' féminin selon effectif |
| - Tournoi C : réservé aux pupilles | + tournoi C' féminin selon effectif |
| - Tournoi D : réservé aux poussins | + tournoi D' féminin selon effectif |
| - Tournoi E : réservé aux petits poussins | + tournoi E' féminin selon effectif |

Par conséquent, un petit poussin ne peut que participer au tournoi E, un poussin ne peut que participer au tournoi D, etc... Les joueurs ne peuvent participer qu'au tournoi de leur catégorie.

Les tournois féminins (A', B',...) ne seront pas ouverts si le nombre de joueuses inscrites est inférieur à 4. Dans ce cas, elles joueront le tournoi mixte de leur catégorie.

L'organisation se réserve le droit de décider des conditions des tournois féminins en ayant la possibilité de modifier légèrement la cadence ou en modifiant légèrement le nombre de rondes.

Article 2 : Règles du Jeu et appariements

Les règles du Jeu appliquées sont celles de la FIDE votées lors du 84ème Congrès de la FIDE qui s'est tenu à Tallinn, Estonie, en octobre 2013. Les appariements se font au Système Suisse Intégral (C04 FIDE) pour tous les tournois (sauf exception pour cause d'effectifs dans les tournois féminins).

On rappelle que chaque joueur est autorisé à faire 2 coups illégaux, le deuxième signant la perte de la partie.

Les appariements sont assistés par le logiciel PAPI conçu par Erick Mouret.

Seront appariés à la 1ère ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence et réglé leurs droits d'inscription avant la fin du pointage (c'est-à-dire 9h45 maximum).

Article 3 : Cadence

La cadence du tournoi est de 7 rondes de 20 min KO.

Rappel : Le nombre de rondes ainsi que la cadence pourront être aménagés en fonction du mode d'appariement des tournois féminins.

Article 4 : Horaires et Forfaits

Vérification des licences : le 11 novembre 2018 jusque 9h45 avec clôture des inscriptions le mercredi 08 novembre 2018 à minuit.

Remise des prix : vers 18h.

Toutes les parties commencent en même temps et les pendules des retardataires seront enclenchées par l'arbitre ou l'adversaire.

Pointage de 9h10 à 9 h 45 le 11 novembre 2018.

Deux rondes le matin et cinq l'après-midi.

Première ronde à 10 h. Reprise de la troisième ronde à 13 h 30. L'horaire de la troisième ronde pourra être changé en fonction du retard pris ou pas le matin, laissant le temps à tout le monde de manger.

Le retard autorisé avant d'être déclaré forfait est de 5 minutes par rapport à l'heure prévue de début de la ronde, sauf si l'arbitre en décide autrement.

Article 5 : Droits d'inscription et Prix

Droits d'inscriptions : 5 euros

Une coupe sera remise aux trois premiers de chaque catégorie et une récompense à tous les participants.

Toute personne non présente lors de la cérémonie renonce ipso facto à son prix.

La qualification pour le Championnat de Lorraine est acquise dès lors que le joueur réalise 50% des points soit 3.5/7 (sauf changement chez les féminines)

Article 6 : Classement et départages

Les prix sont non partagés et remis à la place réelle.

Pour les tournois au système suisse le départage sera effectué au moyen des systèmes suivants :

- Buchholz Tronqué
- Buchholz
- Performance

Pour les tournois toute ronde le départage sera le Sonnenborn-Berger puis la performance.

Article 7 : Nulles par consentement mutuel

Aucun dispositif anti nulles n'est mis en place dans le tournoi.

Article 8 : Particularités

Voici la liste des points particuliers s'appliquant au tournoi :

- Tout forfait non prévenu auprès des arbitres sera sanctionné par l'exclusion du tournoi. Ces abandons seront signalés au Directeur des Titres et des Sanctions pour les joueurs français et à la Fédération concernée pour les joueurs étrangers.
- Toute attitude non convenable ou tout manque de respect aux directives des arbitres se verra sanctionné à sa juste mesure.
- Une tenue correcte est attendue de la part de tous les participants et des spectateurs.
- Les analyses et les blitz sont interdits dans la salle de tournoi (**y compris après les rondes**)
- Il est formellement interdit à un joueur d'aller dans la salle d'analyse pendant sa partie (à l'exception d'un passage au bar)
- Prière d'éviter toute discussion et toute lecture suspecte.
- Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement. Deux avertissements écrits signifient l'exclusion immédiate du tournoi.
- Pendant cette manifestation, l'Article A s'appliquera à travers l'article A.4. En cas de demande de nulle proche du K.O., les directives III s'appliqueront à travers l'article III.4.

Article 9 : Arbitrage

Arbitre Principal : Simon ROBY (AF3)

Autre(s) Arbitre(s) : Bernard LECLERC (AF3)

Article 10 : Appels

Une commission d'appel de 5 membres sera composée au cours de la ronde 1 et affichée dans la salle du tournoi. Trois joueurs seront sélectionnés parmi ses membres pour juger l'appel.

Pour effectuer un appel, le joueur devra commencer par suivre les directives de l'arbitre et signaler son intention de faire appel. Il déposera alors ensuite son appel par écrit auprès de l'arbitre principal au plus tard 10 minutes après la fin de sa partie.

Article 11 : Engagement

Tous les participants s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur.

L'Arbitre Principal

Simon ROBY

L'Organisateur

Lucien GOETZ